REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT

MAIRIE DE LOUDUN

***

DELIBERATION N° 2026.10.10
Nomenclature N° 7.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN

***

SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2026

Date de la convocation
29.10.2026

Nombre de conseillers

En exercice	29
Présents	26
Votants	29

L'an deux mille vingt six
le quatre novembre,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS, Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Elise AUTSON

ETAIENT PRESENTS :
M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. DOUX, Mme VAUCELLE, M. POINSON, Adjoints ; M. AUCHER, M. THIBAULT, Mme LE DUC, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. OLIVIER, Mme FERRE (Maire déléguée de Rossay), Mme PELLETIER, M. MORIN, Mme BLONDEL, Mme PROD'HOMME, Mme RONTARD, M. LETAIN, M. BOYER, M. GANDIER, Mme AUTSON, Mme ARNAUDO-RONTARD, Mme MULA, M. BONNET, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS:
M. HAESE, M. BRANCO-NUNES, M. SERGENT

Pouvoir de M. Marc-Antoine HAESE à Mme Céline BLONDEL
Pouvoir de M. Kevin BRANCO-NUNES à Mme Véronique ARNAUDO-RONTARD
Pouvoir de M. Alexandre SERGENT à M. Romain BONNET

OBJET DE LA DELIBERATION :
Contrat de prélèvement pour les activités du service enfance-jeunesse (activités périscolaire, multi-accueil, multisports mercredis, vacances sportives)

Mme Nathalie LEGEARD, Adjointe au maire, donne lecture du rapport suivant :

Jusqu'à présent, le guichet unique prenait l'ensemble des paiements des familles concernant les activités du service Enfance-Jeunesse, à travers une régie de recettes.

Depuis le 1er Septembre 2026, dans le cadre du transfert de compétence extrascolaire ainsi que du périscolaire du mercredi, le mode de paiement pour les familles a changé. Les règlements sont dorénavant encaissés par le Trésor Public sous différents moyens de paiement et non plus par la régie de recettes.

Afin d'adopter un mode de règlement unique pour l'ensemble des activités du service enfance-jeunesse, il est proposé la mise en place d'un nouveau mode de facturation à compter du mois de janvier 2027 et par conséquent la clôture de la régie de recettes.

Ce futur dispositif de facturation est identique à celui mis en place en septembre 2025 pour les prestations de restauration scolaire.

.../...

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le : 20 NOV. 2026

Publié le : 20 NOV. 2026

Notifié le : .....

Accusé de réception en préfecture
086-218601375-20261104-2026-10-10-DE
Date de télétransmission : 20/11/2026
Date de réception préfecture : 20/11/2026

Il est ainsi proposé de mettre en place un nouveau contrat de prélèvement automatique pour les activités relevant du service enfance-jeunesse, à savoir : les activités périscolaires, le multi-accueil, l'adhésion multisports des mercredis et les vacances sportives.

Vu l'avis favorable de la Commission « Enfance, Jeunesse et Éducation » en date du 12 octobre 2026,

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

⟹ émet un avis favorable sur cette proposition,

⟹ autorise le maire à signer le projet de contrat de prélèvement.

La secrétaire de séance,
Elise AUTSON

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS

MAIRIE DE LOUDUN (Vienne)

Accusé de réception en préfecture
086-218601375-20261104-2026-10-10-DE
Date de télétransmission : 20/11/2026
Date de réception préfecture : 20/11/2026